

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a donné
procuration à Christelle BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°4 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que de nouveaux crédits doivent être votés afin de régulariser un oubli dans le Budget Primitif 2024.

Afin d'équilibrer les sections, les crédits suivants doivent être votés :

Investissement			
Article / chapitre	Montant	Article / chapitre	Montant
Dépenses		Recettes	
Article 215738	20 600,00 €	Chapitre 001	20 600,00 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les écritures telles que présentées ci-dessus.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

JEUDI 24 AVRIL 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a donné
procuration à Christelle BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**POINT N°5 FINANCES LOCALES – DIVERS - AUTRES – TARIFS
BISTROT COMMUNAL**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le bistrot communal ouvrira du vendredi 6 juin au dimanche 8 juin inclus.

Il est nécessaire de fixer les tarifs des consommations.

Le Maire propose les tarifs suivants :

BOISSONS SANS ALCOOL	2,00
BIERE	2,50
AMER	3,00
VIN (Bouteille)	10,00
VIN (Verre)	2,00
CREMANT (Bouteille)	12,00
CREMANT (Verre)	2,50
SPIRITUEUX	2,50
BOISSONS CHAUDES	1,00
BRETZEL	1,00
KNACKS	3,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a donné
procuration à Christelle BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB
La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°6 FINANCES LOCALES - SUBVENTION -
ASSOCIATIONS LOCALES ET TRAVAUX

Le Maire soumet aux élus la délibération suivante afin de fixer la subvention versée aux associations pour la réalisation de travaux.

Il propose d'établir 3 critères :

- Versement d'une subvention pour travaux uniquement pour les associations étant propriétaires de locaux sur des terrains communaux et bénéficiant d'un bail emphytéotique ;
- Versement de 30% maximum du montant total des travaux dans la limite de 3 000€ annuel ;
- Versement de la subvention sur présentation de la facture acquittée.

En cas de travaux de plus de 10 000€, chaque demande de subvention sera soumise à délibération pour versement d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition du Maire pour le versement d'une subvention de travaux ;
- D'approuver les 3 critères tels que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats lorsque les demandes des associations respectent les 3 critères.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a
donné procuration à Christelle
BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

POINT N°7 ENSEIGNEMENT – ACCUEIL DU MATIN

Le Maire explique que les effectifs de l'école maternelle diminuent et que les dernières dérogations ont été refusées par mesure préventive afin d'éviter un risque de fermeture de classe.

Mme BUECHER a confirmé, lors du conseil d'école du 21 mars 2025, que l'éventualité d'une fermeture de classe à l'école maternelle est réelle pour la rentrée 2026-2027.

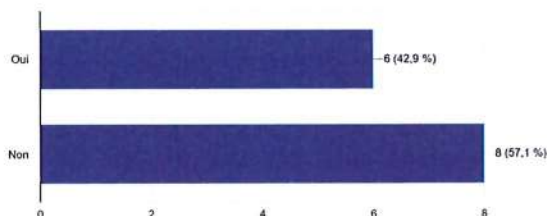
Le Maire précise qu'il y a deux motifs de dérogations qui ressortent des dossiers ; l'inscription de l'enfant dans un cursus bilingue et l'absence de moyen de garde à partir de 7h30.

Lors d'un échange en mairie entre le Maire et une ATSEM, ce point a été évoqué et des recherches ont été effectuées.

Le Maire explique que le créneau 7h30-7h50 étant un temps périscolaire et non scolaire, l'Education Nationale n'intervient pas. Jeunesse et Sport a précisé que les critères du champs déclaratif (plus de 2h d'accueil par jour pour 7 mineurs ou plus) n'étant pas remplis, leur accord n'est pas nécessaire. Cependant, l'interlocuteur Jeunesse et Sport conseille de respecter le taux d'encadrement d'un adulte pour 10 enfants.

Le Maire souhaite avoir l'avis des conseillers sur la mise en place d'un accueil dès 7h30. Il rappelle qu'un sondage a été proposé aux habitants et présente les résultats.

Seriez-vous intéressés par un accueil à l'école de votre enfant dès 7h30 ?
14 réponses



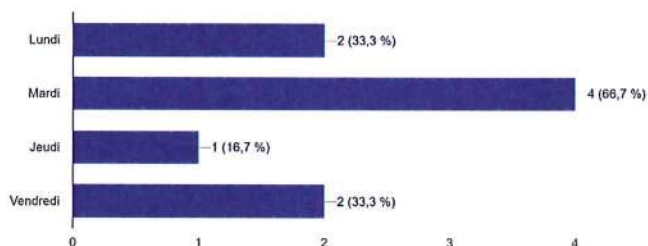
- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

Si oui, quel(s) jour(s) ?
6 réponses



Le Maire propose de fixer des critères de sélection pour faciliter la gestion des demandes d'inscription :

- Le nombre d'enfants à inscrire par famille
- Le nombre de jours d'accueil souhaités
- L'obligation d'activité professionnelle des parents
- L'ordre d'arrivée des demandes

Il souhaite la mise en place d'un groupe de travail de 2-3 élus afin de statuer sur les dossiers mais également de gérer toute la procédure qui permet de rendre effective ce service (courrier aux parents concernés, formulaire d'inscription, rencontre avec les ATSEM...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la mise en place d'un accueil gratuit des enfants le matin des jours d'école dès 7h30 pour 10 enfants maximum ;
- Que l'accueil sera réalisé par une seule ATSEM par jour ;
- De donner son accord pour modifier les horaires et donc le temps de travail des ATSEM (ajout de 20 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;
- De charger le Maire de procéder aux inscriptions des enfants dans le respect des critères ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tout acte nécessaire.



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a
donné procuration à Christelle
BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°8 ENSEIGNEMENT – REMPLACEMENT ATSEM

Le Maire rappelle que jusqu'à présent la commune s'était engagée à trouver un(e) remplaçant(e) en cas d'absence d'une ATSEM au bout de 3 jours d'absence.

Il explique qu'il est actuellement de plus en plus compliqué de mettre en pratique cet engagement, notamment pour des arrêts maladie d'une semaine.

Il propose de s'engager à trouver un(e) remplaçant(e) à partir de 14 jours d'absence consécutifs d'une ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le remplacement d'une ATSEM absente à partir de 14 jours d'absence consécutifs ;
- De charger le Maire de procéder au recrutement temporaire d'un agent via le Service de Mise à disposition du CDG68 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2025

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a
donné procuration à Christelle
BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°9 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE SIGNATURE - URBANISME

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme prévoit la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision d'urbanisme lorsque le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable soit en son nom propre soit comme mandataire.

L'article L. 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplacer le Maire lorsque ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune.

Le Maire ayant déposé un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'une pergola, il est nécessaire de désigner un membre du conseil pour délivrer l'acte d'autorisation du dossier.

L'adjoint délégué habituellement pour les dossiers d'urbanisme ne pourra pas signer non plus car le Maire lui ayant donné délégation, il pourra intervenir dans le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Albert JORDAN, en tant que délégataire pour la présente autorisation d'urbanisme.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2025

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe, a
donné procuration à Danielle
SCHMITT,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a
donné procuration à Christelle
BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, présente,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, excusée,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoît DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
15 avril 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 9
Procuration : 2

Vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 25/04/2025

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

POINT N°10 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - AUTRES - RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SDIS 68

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 du SDIS 68.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.